



Ligue des droits de l'Homme

CONTRE L'INDIFFÉRENCE DEPUIS 1898

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
XXX
69XXX XXX

Objet: Mise en place du dispositif «Voisins Vigilants »

A Lyon, le mercredi 10 août 2011

Monsieur le Maire,

Nous nous permettons de nous adresser à vous, suite aux interrogations qui nous sont revenues après l'annonce du choix de votre ville pour expérimenter sur le Rhône le dispositif « Voisins Vigilants ».

Rejoignant les craintes et doutes qui nous ont été communiquées, la Fédération du Rhône de la Ligue des Droits de l'Homme émet ses plus vives réserves quant au dispositif.

Tout d'abord, ce n'est sans ironie que nous notons que le Gouvernement qui a le plus supprimé de postes d'agents de l'ordre, policiers ou gendarmes, en appelle maintenant à chaque citoyen pour assurer un rôle de vigilance et de fait de maintien de l'ordre.

Au-delà, nous n'estimons pas qu'il revienne à chaque individu de se substituer, sans formation ni travail de réflexion et déontologique, aux forces de l'ordre.

Chaque citoyen, témoin d'un acte délictueux ou criminel est, naturellement, appelé à le signaler. Faut-il prétendre aller plus loin et demander à chacun d'être dans une logique pro-active et d'être à la recherche de ces délits ou crimes ? Après les citoyens volontaires auxiliaires de police, maintenant les voisins vigilants, et demain ? Le Gouvernement n'a-t-il d'autre réponse à l'insécurité que la mise en place ensuite de milices d'habitants ? Faut-il donner raison aux « milices

citoyennes » violentes d'Extrême-Droite qui, il y a quelques mois, prétendaient assurer une tranquillité « civique » sur les Berges du Rhône à Lyon ?

Enfin, la Fédération du Rhône de la Ligue des Droits de l'Homme s'inquiète de la philosophie même qui tend ce projet. Avec les « Voisins Vigilants », nous faisons un pas supplémentaire dans la société de la suspicion. Chacun est appelé à voir en l'autre un délinquant ou un criminel potentiel, à douter en permanence de l'innocence de l'autre, à surveiller et s'auto-surveiller en permanence, comme aux meilleurs années de régimes hautement condamnés par tous les démocrates.

Le dispositif « Voisins Vigilants », déjà expérimenté et aujourd'hui généralisé sans bilan de ces expérimentations, ce n'est pas la sécurité, c'est la société de la surveillance et de la suspicion, c'est un projet de société bâti sur la présomption de culpabilité.

Association républicaine, la Ligue des Droits de l'Homme est très attachée au maintien de la sécurité républicaine. Cet attachement profond explique le ressenti vif lorsque la Fédération du Rhône à l'impression que cette question fondamentale, qui interpelle nos concitoyens dans leur quotidien, est traitée par notre Gouvernement de manière médiatique et inefficace. Les forces de l'ordre républicaines et une Justice avec des moyens enfin amplifiés sont la seule réponse à l'insécurité ; des « milices citoyennes » ne peuvent se substituer à une police de proximité et à un travail de prévention et de suivi efficace qui se prolongent chaque fois que nécessaire par une répression proportionnée.

Vous ayant communiqué nos réserves, dans un travail de réflexion, nous sommes intéressés par toute réponse que vous pouvez y apporter.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur le Maire, de recevoir nos salutations sincères et humanistes,

Stéphane GOMEZ
président fédéral de la Ligue des Droits de l'Homme

